Envoyé en préfecture le 08/10/2025
Reçu en préfecture le 08/10/2025
Publié le
ID : 027-200066405-20250929-CC_ST_144_2025-DE

SCENARIO DE COMPTAGE
CONVENTION DE REJETS EAUX USEES - PARTIE SUD

LE THUIT DE L'OISON

- Point de Mesure
- Limite entre la Métropole Rouen Normandie et la Communauté de Communes Roumois Seine
- Secteur de la CCRS comptabilisé aux points de mesure
- Secteur de la MRN raccordé à la CCRS : déduit des points de mesure
- Secteur de la CCRS hors de la zone de comptabilisation : additionné aux points de mesure
- Secteur de la CCRS raccordé au système de la CASE (hors convention)
- Secteur de la CASE - Commune de La Saussaye - (hors convention)

Q4
(débit réel arrivée du Thuit de l'Oison)
Canal venturi sur gravitaire

Arrivée de Thuit de l'Oison sur La Saussaye gérée
par la Communauté d'Agglomération Seine Eure (CASE)

Commune de Saint Pierre des Fleurs gérée
par la Communauté d'Agglomération Seine Eure (CASE)

Elbeuf
Le Thuit-Anger
Le Thuit-Signol
La Saussaye (CASE)
Saint-Pierre-des-Fleurs
Le Bec-Thomas
Saint-Ouen-de-Pontcheuil
Saint-Germ

0 100 200 400 Mètres 1:4 000

MRN - DCE - AD - MAI 2024